



Paris, le 12 janvier 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Offre FREE : Quelques remarques et conseils

Les propositions présentées par FREE ce mardi 10 janvier marquent de **réelles avancées** qui justifient l'action continue de l'AFUTT en faveur de l'ouverture du marché à un quatrième opérateur. Cela a déjà provoqué un surcroît de compétition entre opérateurs, conduisant à des offres renouvelées au niveau des tarifs et des services susceptibles de **bénéficier aux utilisateurs**.

Il convient, bien entendu, d'**observer avec soin et dans le détail** les conditions réelles de mise en œuvre des nouvelles dispositions. Certaines peuvent donner lieu à des interprétations différentes et nous ne manquerons pas de nous rapprocher de l'opérateur pour en clarifier les modalités d'application. D'ores et déjà, l'AFUTT enregistre dans le fonctionnement de **son observatoire des plaintes** l'action du nouvel opérateur.

Il apparaît que **les niveaux de tarifs présentés sont suffisamment bas** pour être attractifs et inciter nombre d'utilisateurs soit à tester le nouvel opérateur en acquérant une carte SIM Free, soit à changer d'opérateur. De ce point de vue, l'AFUTT engage chacun à **bien vérifier** au préalable les dispositions précises du contrat qui le lie à son actuel opérateur afin d'éviter les pénalités qui résulteraient d'une rupture trop impulsive. De même, elle attire son attention sur la nécessité de la même exigence quant aux dispositions du nouveau contrat proposé par FREE, s'agissant en particulier des **conditions de sortie**.

Par ailleurs, **l'offre a minima de FREE** (2 € pour 60' et 60 SMS) déconsidère totalement les accords de tarifs dits « sociaux », poussivement établis (mais dans une communication bruyante) entre les pouvoirs publics et les opérateurs. Surtout, elle semble **condamner les argumentaires de coûts de revient incompressibles** qui les justifiaient et légitiment la lutte constante conduite depuis plus d'un an par l'AFUTT, l'ANSA et d'autres organisations sociales pour l'accès des plus démunis aux outils modernes de la communication.

Nul doute que beaucoup souhaiteront rapidement bénéficier d'une telle offre, notamment parmi **les jeunes utilisateurs**. A ceux là, l'AFUTT rappelle la nécessité de disposer d'une carte bancaire à cet effet, laquelle peut être une carte bancaire « prépayée » proposée par plusieurs établissements bancaires. Comme toujours, l'AFUTT se tient à la disposition de l'utilisateur pour l'informer et l'accompagner (cf. www.afutt.org).

Contact presse : Yanik Galland - yanik@afutt.org - Tél. : 01 79 97 91 46
Adresse : 10 avenue Frémiet - 75016 Paris
www.afutt.org - www.crestel.org

A propos de l'AFUTT

Depuis 42 ans, l'AFUTT, l'Association Française des Utilisateurs de Télécommunications, informe et défend les consommateurs afin qu'ils bénéficient d'un accès de qualité, au meilleur prix, à l'ensemble des technologies de l'information et de la communication.

A propos de CRESTEL

Créé par l'AFUTT le Club de Réflexion et d'Etude sur les Télécommunications (**CRESTEL**), aussi appelé « Club des Décideurs TIC », réunit entreprises et collectivités, et leurs responsables, afin de leur permettre de partager utilement leurs expériences et préoccupations en matière de communications électroniques, et s'enrichir de ces échanges pour en tirer profit dans la conduite de leurs responsabilités professionnelles.